

BÉNIN

Date des élections: 20 novembre 1979

But de la consultation

Election des membres du Parlement prévu par la Constitution de 1977*.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral du Bénin, l'Assemblée nationale révolutionnaire, comprend 336 membres (Commissaires du Peuple) élus pour 3 ans.

Système électoral

Sont électeurs et éligibles au Parlement tous les citoyens béninois âgés de 18 ans révolus, à l'exception des aliénés et des personnes privées du droit de vote par décision d'un tribunal.

Les listes électorales sont établies au niveau de chaque village et de chaque quartier de ville.

Les parlementaires, qui représentent des classes socio-professionnelles et des organisations de masse, sont tous membres du Parti de la Révolution populaire du Bénin (PRPB). Les opérations électorales se déroulent en trois phases: «consultation démocratique», arrêt de la liste nationale des candidats et élections proprement dites; la «consultation démocratique» a pour but de sélectionner les candidats après de larges discussions publiques. Le jour du scrutin, la liste nationale du PRPB est soumise à l'électorat pour approbation ou rejet global.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

A la suite des élections générales de 1970, un Gouvernement militaire a été mis en place en 1972, l'Assemblée nationale a été dissoute, et un Conseil national de la révolution (CNR) formé avec mandat d'appliquer une politique progressiste. En 1975, a été créé le Parti de la Révolution populaire du Bénin (PRPB) comme expression suprême de la volonté politique du peuple du Bénin. Deux ans plus tard, le CNR a adopté une Loi fondamentale* visant à une «révolution démocratique populaire»; cette loi prévoyait, entre autres, une Assemblée nationale révolutionnaire comme organe suprême de l'Etat.

La date des élections de novembre a été fixée en août 1979, lors de la neuvième session du Comité central du PRPB. L'élection des députés s'est faite en trois phases. Tout d'abord, les candidatures ont été examinées et celles de personnes soupçonnées de corruption ou de penchants «contre-révolutionnaires» ont été écartées. Ensuite, les candidats

* Voir section *Evolution parlementaire*, pp. 9-10.

restants ont été interrogés par le peuple à tous les niveaux — village, district et région. Enfin, le 20 novembre, les 336 candidats de la liste unique du PRPB établie par le Comité central ont reçu l'aval de la grande majorité des électeurs. Comme prévu, les nouveaux membres représentent des classes socio-professionnelles et non des circonscriptions géographiques.

Conformément à la Constitution, le CNR a été dissous le 4 février 1980 et remplacé par l'Assemblée nouvellement élue. Deux jours plus tard, le colonel Mathieu Kerekou a été élu premier Président de la République populaire du Bénin par les membres de l'Assemblée. Lors de la session inaugurale de cette dernière, un Conseil exécutif national (Gouvernement) de 28 membres a été formé.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée nationale révolutionnaire

Nombre d'électeurs inscrits.	1.582 910
Votants.	1 275 461 (80,58%)
Bulletins blancs ou nuls.	5 410
Suffrages valablement exprimés.	1 270 051
<i>Suffrages exprimés en faveur des candidats du</i>	
<i>Parti de la Révolution populaire du Bénin</i>	<i>1 243 286 (97,9%)</i>

2. Répartition des députés par catégories professionnelles

Fonctionnaires.	105
Paysans et artisans.	84
Responsables du Parti.	67
Militaires.	33
Ouvriers.	33
Bourgeois locaux.	8
Membres des corps religieux.	6

336